

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération

n°124-2023

**BUDGET PRINCIPAL
ACTUALISATION DE
L'AP/CP TIERS LIEUX**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales programme et crédits de paiement,

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 077-200072544-20230921-D124_2023-DE

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

VU le vote en AP/CP de l'opération « création d'un archipel de Tiers Lieux »,

VU l'avis de la commission Développement Economique,

CONSIDERANT que seul le projet de Tiers Lieu situé à Rebaïs est maintenu, il est nécessaire d'actualiser l'Autorisation de Programme relative à cette opération,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :
- **DIT** que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les CP de l'année N+1
- **DIT** que les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Opération n°500 Tiers Lieux	Autorisation de programme		CREDIT DE PAIEMENT		
	HT	TTC	2022	2023	2024
Etude de faisabilité aménagement de St Cyr	6 000,00	7 200,00	7 200,00		
Etude de faisabilité sur autres sites	2 750,00	3 300,00	3 300,00		
-					
Travaux et aménagement de REBAIS : ESTIMATION INITIALE 47600,72 € ht					
Aménagement intérieur : 8000 € et Mobilier et équipement : 39 601 €					
Travaux Vitrine - (C2H)	8 987,41	10 784,89		10 784,89	
Travaux d'électricité (Lebatard)	11 045,30	13 254,36		13 254,36	0
Travaux gâche porte d'entrée (ATM)	8 067,89	9 681,47		9 681,47	
Travaux Aménagement intérieur- (peintures, autres...) en régie	25 000,00	30 000,00		10 000,00	20 000,00
Mobilier et équipements - Rebaïs (estimation initiale : 39 601 €)	39 601,00	47 521,20			47 521,20
Logiciel TANDOORI achat abandonné - mise en place d'une gâche de contrôle	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses	101 451,60	121 741,92	10 500,00	43 720,72	67 521,20
Subvention :					
Conseil Régional - Mobilier et équipements - Rebaïs 40% de 39 601 €	15 840,00	15 840,00			15 840,00
Conseil Régional - Travaux aménagement intérieur - Rebaïs - 40 % de 8 000 €	3 200,00	3 200,00		3 200,00	
Etat - DSIL 2020 - Rebaïs 33,49 % du montant total de dépenses plafonné à 597 137 € HT	33 976,14	33 976,14		16 988,07	16 988,07
FCTVA		20 014,37	1 726,20	7 187,69	11 100,49
Fonds Propres (20%)	48 435,46	48 711,41	8 773,80	16 344,96	23 592,64
Total des recettes	101 451,60	121 741,92	10 500,00	43 720,72	67 521,20

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président
Jean-François DELESALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°125-2023

**BUDGET PRINCIPAL
ADOPTION DU
REFERENTIEL
BUDGETAIRE
ET COMPTABLE M57
AU 1ER JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÜN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

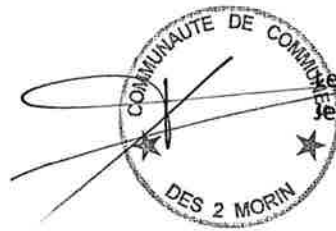
VU l'avis favorable du comptable public en date du 24 juin 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.
- **PRÉCISE** que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général, budget annexe « ordures ménagères » et budget annexe « aérosphalte ».
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Président

Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°126-2023

**BUDGET ANNEXE
ORDURES MENAGERES
DECISION
MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2023,

VU l'état de l'actif et du passif,

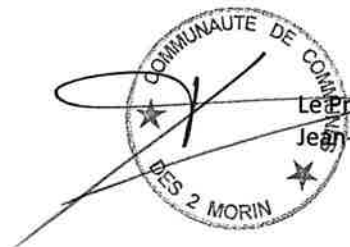
CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires aux chapitres 042 et 040, articles 6811 et 281568,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Claude RAIMBOURG) :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 portant virement de crédit en section de fonctionnement et ouverture de crédit en section d'investissement, au Budget Annexe « ordures ménagères » comme suit :

Section/sens	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
Fonctionnement DF	011	6226	Honoraires	-110.00
	042	6811	Dotations aux amortissements	+110.00
RF				
Investissement DI	21	2188	OPNI – Autres immobilisations incorporelles	+110.00
RI	040	281568	Amort autres matériels et outillages incendies	+110.00
Virement de crédit en section de Fonctionnement				= +0.00
Ouverture de crédit en section d'investissement				= +110.00

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


 Le Président
 Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°127-2023

**BUDGET ANNEXE
AEROSPHALTE
DECISION
MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleurette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2023,

VU l'état de l'actif et du passif,

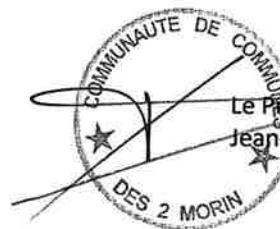
CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires au chapitre 042 et 040, aux articles 6811, 28158 et 281568,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 portant virement de crédit en section de fonctionnement et ouverture de crédit en section d'investissement, au Budget Annexe « Aérosphalte » comme suit :

Section/sens	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
Fonctionnement DF	011	6226	Honoraires	-1 625.00
	042	6811	Dotations aux amortissements	+1 625.00
RF				
Investissement DI	21	2188	OPNI – Autres immobilisations incorporelles	+ 1 625.00
RI	040	28158	Amort autres matériels et outillages techniques	+1 245.00
	040	281568	Amort autres matériels et outillages incendies	+380.00
Virement de crédit en section de Fonctionnement				= +0.00
Ouverture de crédit en section d'investissement				= +1 625.00

Pour extrait conforme,
 Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


 Le Président
 Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°128-2023

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
DECISION
MODIFICATIVE N°7**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoît CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits au chapitre 041, aux articles 2313 et 238, afin de contrepasser l'écriture d'avances versées et de l'intégrer à l'imputation comptable en lien avec les travaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°7 portant ouverture de crédit au Budget Annexe « Assainissement » comme suit :

Section/sens	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
Investissement DI	041	2313	OPFI – immobilisations corporelles en cours – construction	+42 500.00
RI	041	238	OPFI -	+ 42 500.00
Ouverture de crédit en section d'investissement				= 42 500.00

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean-François DELESALLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE CONVOI
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres
en exercice 50

Quorum : 26

présents 41
pouvoirs 05
votants 46

Délibération
n°129-2023

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
DECISION
MODIFICATIVE N°8**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget 2023,

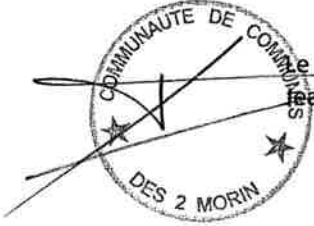
CONSIDERANT la nécessité de verser la redevance de modernisation à l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°8 portant virement de crédit au Budget Annexe « Assainissement » comme suit :

Section/sens	Chapitre	Compte	Intitulé	Montant
Fonctionnement DF	014	706129	Redevance de Modernisation en faveur de l'AESN	+30 000.00
	011	604	Achats d'études, de prestations de services...	-30 000.00
Virement de crédit en section de fonctionnement				= 0.00

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

 Le Président
Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°130-2023

**BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT
RENONCIATION AUX
PENALITES DE RETARD
TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT DE
ST DENIS LES REBAIS**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que des travaux d'assainissement sont en cours dans la commune de St Denis les Rebais,

VU le marché signé avec l'entreprise WIAME, mandataire du groupement WIAME - La Limousine et CISE TP - lot n°2,

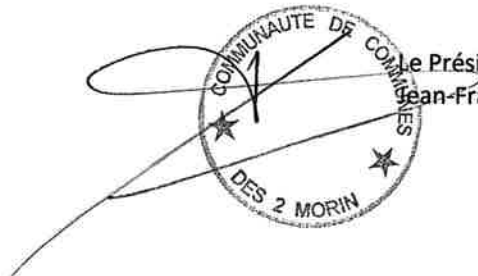
CONSIDERANT l'absence de transmission des documents par le bureau d'étude dans les délais d'exécution impartis, le paiement des situations en faveur du groupement WIAME n'ayant pu avoir lieu,

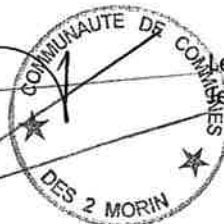
CONSIDERANT que le groupement WIAME a transmis le décompte général de paiement dans les délais,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à ne pas appliquer au groupement WIAME - la Limousine - CISE TP, les pénalités pour retard de travaux prévus au C.C.A.P. du marché « création de réseaux sur la commune de St Denis lès Rebais », au motif que le retard n'est pas imputable à ce dernier.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean-François DELESALLE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°131-2023

**MISE A DISPOSITION
D'AGENTS
INTERCOMMUNAUX
AU SYNDICAT DE
GENDARMERIE DE
REBAIS**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleurette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts,

VU la convention de mise à disposition,

CONSIDERANT que pour le bon fonctionnement du syndicat mixte, des agents intercommunaux sont mis à disposition de ce dernier pour l'accompagnement administratif et technique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les termes de la convention de mise à disposition de services.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec le Syndicat Mixte de Gendarmerie de Rebais.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

 Le Président
Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023
Reçu en préfecture le 27/09/2023
Publié le
ID : 077-200072544-20230921-D132_2023-DE

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°132-2023

**CHARTRE NATIONALE DE
QUALITE DES RESAUX
D'ASSAINISSEMENT**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoît CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement,

VU la Charte Nationale de Qualité des Réseaux d'Assainissement établie par l'Association Scientifique et Technique de l'Eau et l'Environnement (ASTEE),

CONSIDÉRANT que la Charte Nationale de Qualité des Réseaux d'Assainissement constitue une démarche nationale partenariale fixant les principes d'amélioration de la qualité des ouvrages et de leur gestion, de la qualité environnementale des chantiers dans le cadre des travaux de création, de construction ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement,

CONSIDÉRANT qu'au travers cette charte, tous les partenaires s'engagent notamment à :

- réaliser les études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés ;
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité ;
- intégrer, dès la conception du projet, tout au long de sa réalisation et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention

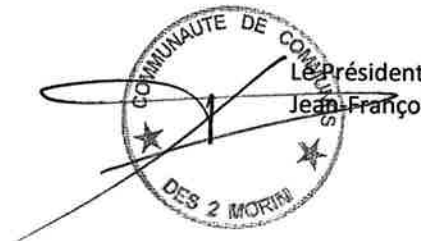
CONSIDÉRANT qu'en adoptant ladite Charte, la Communauté de Communes des 2 Morin peut bénéficier d'aides financières pour les travaux lors de la création, de la reconstruction ou de la réhabilitation des ouvrages d'assainissement sur son territoire,

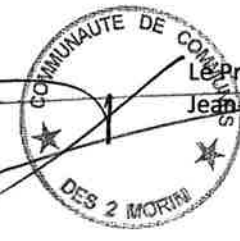
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.
- **DÉCIDE** de faire appliquer ladite charte lors de la création, de la reconstruction ou de la réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le territoire de la Communauté de Communes des 2 Morin.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean-François DELESALLE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°133-2023

**CONVENTION
INITIATIVE NORD SEINE
ET MARNE**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoît CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes des 2 Morin,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes de répondre aux enjeux de développement économique et d'emploi du territoire,


CONSIDERANT la nécessité de répondre aux besoins des entreprises afin de favoriser leur pérennité et leur développement, de soutenir les projets de création et d'installation d'activités économiques,

VU le projet de convention 2023 proposé et annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec l'association Initiative Nord Seine-et-Marne.
- **AUTORISE** le Président à signer ladite Convention et l'ensemble des documents relatifs à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean-François DELESALLE

Convention de partenariat 2023 de soutien à la création, à la reprise et au développement d'entreprises

Entre

La Communauté de Communes des deux Morin, EPCI, dont le siège est situé 1 rue Robert Legraverend 77320 La Ferté-Gaucher, représentée par son Président, Monsieur Jean-François DELESALLE, par une délibération du Conseil Communautaire du 04/04/2019,

Ci-après désignée « l'EPCI »

d'une part,

et,

INITIATIVE NORD SEINE ET MARNE, association loi 1901, déclarée le 5 juin 1997 à la sous-préfecture de Meaux, agissant au titre de Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL), dont la siège est situé 1 avenue Johannes Gutenberg – CS 70045 – Marne La Vallée Cedex 4, Représenté par son Président, Monsieur Bertrand Vincent,

Ci-après désignée « l'Association »

d'autre part,

il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'Association Initiative Nord Seine & Marne a pour mission de favoriser l'initiative de création, de reprise ou de développement d'entreprises par l'octroi d'un prêt d'honneur à la personne, sans intérêt et sans garantie.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des compétences de l'EPCI.

Pour cette raison, l'EPCI et l'Association se rapprochent afin d'offrir leurs prestations aux créateurs, repreneurs ou développeurs d'entreprises souhaitant s'installer sur le territoire de l'EPCI.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités du partenariat entre les deux parties.

ARTICLE 2 – MODALITES D'ENGAGEMENT

Initiative Nord Seine et Marne a pour rôle :

- d'accueillir les candidats créateurs ou repreneurs ou en phase de développement, et de vérifier leurs critères d'éligibilité,
- de les orienter vers l'un des opérateurs techniques partenaires de l'Association pour la validation et la mise en forme du Business Plan,
- d'instruire et de présenter les dossiers des candidats aux Comités d'Agrément,
- de suivre et d'accompagner (parrainage) les entrepreneurs,
- de gérer le Fonds de prêts et contrôler les remboursements des échéances par les bénéficiaires du prêt,
- de collecter les dotations et les cotisations des adhérents,

conformément à ses statuts joints et dans le cadre des règles définies par le réseau Initiative France.

l'EPCI soutient l'action de l'Association par son adhésion (Article 3 de la présente convention).

Dans le but de favoriser et faciliter les échanges entre elle et l'Association et les autres acteurs économiques locaux, l'EPCI s'engage à désigner une personne-référente, correspondante de l'Association.

Initiative Nord Seine et Marne s'engage par ailleurs à fournir des informations régulières concernant l'activité de la plateforme sur son territoire. Des comités d'agrément pourront également être décentralisés sur les territoires des collectivités territoriales.

ARTICLE 3 – MODALITES FINANCIERES

Les ressources de l'Association Initiative Nord Seine et Marne proviennent en grande partie de l'adhésion des EPCI qui sont versées annuellement. Elles prennent la forme :

- d'une contribution au Fonds d'accompagnement de l'Association,
- d'un abondement au Fonds de prêts.

3.1 Contribution annuelle au Fonds d'accompagnement (cotisation)

L'EPCI en tant qu'adhérente, cotise à l'Association.

Le montant de cette cotisation annuelle est calculé sur la base de 0,20 € par habitant.

En 2021 la cotisation s'élève à : 5 318 € € (0,20€ * 26 590 habitants, source : *INSEE 2020, recensement de la population*).

3.2 Contribution annuelle au Fonds d'intervention (Fonds de prêts)

L'abondement au fonds de prêt calculé sur la base d'1€ par habitant fractionné en 5 années soit 5 318 € au titre de la présente année et pour les 4 années à venir.

3.3 Paiements

3.3.1 Contribution annuelle au Fonds d'accompagnement (cotisation)

L'EPCI se libérera des sommes dues au titre de sa cotisation annuelle à l'Association Initiative Nord Seine et Marne en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de : Initiative Nord Seine et Marne
- établissement détenteur du compte : CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE
- adresse : 24 avenue du Maréchal Foch – 77100 MEAUX
- IBAN : FR76 1870 6000 0072 1709 6111 392
- AGRIFRPP887

3.3.2 Contribution annuelle au Fonds d'intervention (Fonds de prêts)

L'EPCI se libérera des sommes dues au titre de son abondement au Fonds de prêts en faisant porter le montant au crédit :

- du compte ouvert au nom de : Initiative Nord Seine et Marne
- établissement détenteur du compte : CIC
- adresse : 2 PLACE HENRI IV– 77100 Meaux
- IBAN : FR76 3008 7338 0100 0207 3780 115
- BIC : CMCIFRPP

(ATTENTION : compte différent de celui de la cotisation)

ARTICLE 4 – OBLIGATION DE L'EPCI

L'EPCI informera l'Association de toute modification de son territoire, notamment de l'arrivée de nouvelle(s) ou de retrait(s) de commune(s).

ARTICLE 5 – PIECES COMPTABLES

L'Association s'engage à fournir son compte de résultat et son bilan au plus tard le 30 juin de chaque année pour l'exercice clos au 31 décembre précédent. A ces pièces sera jointe la comptabilité analytique permettant de distinguer les dépenses en fonctionnement et les dépenses entrant dans le cadre de l'utilisation du Fonds de prêts.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

L'EPCI ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage aux biens ou aux personnes résultant de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable pour une durée d'un an à compter de la date de la signature des deux parties.

ARTICLE 8 – REVISION

Les parties conviennent que la présente convention pourra être révisée par la rédaction d'un avenant.

ARTICLE 9 – RESILIATION

Est considérée comme une modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention permettant à l'EPCI de la résilier à tout moment, sans droit d'indemnité :

- annulation de l'activité de l'Association,
- non-respect par l'Association des engagements souscrits au titre de la présente convention, après envoi par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure restée sans effet pendant un mois.
- résiliation de plein droit en cas de perte de la qualité de membre (Article 8.3. des Statuts d'Initiative Nord Seine et Marne).

Fait à Serris

en deux exemplaires originaux,

Le 27/07/2023

Initiative Nord Seine et Marne

La Communauté de Communes des 2 Morin

Le Président,

Le Président,

Bertrand VINCENT

Jean-François DELESALLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°134-2023

**COMITE DE
PROGRAMMATION
LEADER 2023-2027
DESIGNATION DE
MEMBRE TITULAIRES
ET SUPPLEANT**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

CONSIDERANT que depuis 2016, l'association Terres de Brie développait et animait le communes du territoire « Terres de Brie »,

CONSIDERANT que ce programme fait partie du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER),

CONSIDERANT que la Région Ile de France a désormais sélectionné Seine et Marne Attractivité pour animer le GAL Terres de Brie pour la programmation 2023-2027,

CONSIDERANT qu'une enveloppe de 1,145 millions d'euros est attribué au territoire,

CONSIDERANT également qu'il est nécessaire de désigner 3 représentants titulaires et 1 représentant suppléant pour siéger au sein du Comité de programmation, chargé de la sélection des projets,

VU les candidatures de M. Jean-François DELESALLE, M. Michel JOZON, Mme Suzanne CHARLON pour les membres titulaires,

VU la candidature de M. Philippe SALAÛN pour le membre suppléant,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jean-François DELESALLE, M. Michel JOZON, Mme Suzanne CHARLON comme membres titulaires pour siéger au Comité de programmation du Gal Terres de Brie.
- **DESIGNE** M. Philippe SALAÛN comme membre suppléant.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Président
Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°135-2023

**CONTRAT TERRITOIRE
LECTURE
DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELLOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts,

VU le projet de Contrat Territoire Lecture présenté en annexe,


CONSIDERANT que le poste de coordinateur peut être aidé par le Département dans le cadre de ce contrat à hauteur de 30%,

CONSIDERANT qu'il peut également bénéficier d'une aide de la DRAC Ile-de-France – Ministère de la Culture à hauteur de 50%,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le Département pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.
- **SOLLICITE** la DRAC Ile-de-France - Ministère de la Culture pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% dans le cadre de ce même contrat,
- **AUTORISE** le Président, à signer tous les documents relatifs à cette demande et notamment le Contrat Territoire Lecture.
- **ABROGE** la délibération n°102-2023 du 25 mai 2023 - Subvention au titre du Contrat Territoire Lecture pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques du territoire, devenue sans objet.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean-François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°136-2023

**MAISON FRANCE
SERVICES
TARIF DE LOCATION
DES BUREAUX**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

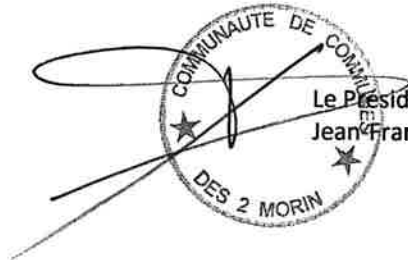
VU les statuts de la Communauté de Communes des 2 Morin,

CONSIDERANT la nécessité de ne pas faire apparaître le coût des charges au m², qui sont régularisées annuellement,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** les délibérations n°155-2022 du 29 septembre 2022 et n°192-2022 du 15 décembre 2022.
- **DECIDE** de fixer le loyer à 8€/m² TTC pour un local meublé ou non meublé.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean François DELESALLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°137-2023

**ACTUALISATION DES
INDEMNITES DES ELUS**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoît CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

VU le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

VU le décret n°2017-85 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

VU la délibération n°75-2020 du 16 juillet 2020 portant élection du Président,

VU la délibération n° 77-2020 du 16 juillet 2020 portant élection des vice-Présidents,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 constatant l'élection du Président et de ses 10 vice-Présidents,

VU les arrêtés en date du 17 juillet 2020 portant délégations de fonctions à Mesdames et Messieurs les Vice-Présidentes et Vice-Présidents,

VU l'arrêté n°01-2023 du 4 janvier 2023 portant retrait de délégation de fonction à la troisième Vice-Présidente,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de déterminer les taux des indemnités des Vice-Présidents pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDERANT qu'au vu de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, il convient de modifier les indemnités de fonction,

VU le tableau annexe fixant les indemnités selon la réglementation en vigueur,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Camille DIQUAS, Dominique FRICHET) :

- **ABROGE** la délibération 146-2022 du 29 septembre 2022.
- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président et des Vice-Présidents comme suit :

	Président	Vice-Présidents
Population totale	Taux maximal en % indice brut terminal de la fonction publique	Taux maximal en % indice brut terminal de la fonction publique
De 20 000 à 49 999	67,50	24,73

- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

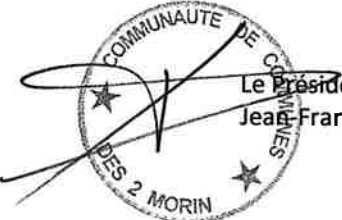

 Le Président
 Jean-François DELESALLE

TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2023
INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 MORIN

NOM PRENOM	FONCTION	TAUX APPLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Jean-François DELESALLE	Président	67,50%	2 757,99 €
Thierry BONTOUR	1 ^{ER} vice-président	24,73%	1 010,45 €
Michael ROUSSEAU	2 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
	3 ^{ème} vice-président		
Daniel TALFUMIER	4 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
Edith THEODOSE	5 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
Michel ROCH	6 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
Renée CHABRILLANGES	7 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
Dominique LEFEBVRE	8 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
André TRAWINSKI	9 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €
Philippe DE VESTELE	10 ^{ème} vice-président	24,73%	1 010,45 €

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID : 077-200072544-20230921-D137_2023-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le:

ID : 077-200072544-20230921-D138_2023-DE

Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°138-2023

**PARTICIPATION
FINANCIERE AU
DUPLICATA DES
DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoît CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoît CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Décret n° 2015-1342 du 23 octobre 2015 relatif aux dispositions réglementaires du code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R 311-9 à R 311-15,

VU la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'Arrêté du 1er octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif et notamment ses articles 1, 2 et 3,

CONSIDERANT que tout intéressé peut demander à consulter les documents administratifs ou en solliciter la reproduction moyennant le paiement de frais,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Évelyne BARON, Michel JOZON, 4 abstentions : Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Camille DIQUAS, Lionel MOINIER) :

➤ **DECIDE** d'appliquer les tarifs de reproduction suivants :

- 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc ;
- 2,75 € pour un cédérom.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



Le Président
Jean-François DELESALLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 2 MORINS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COM
DES 2 MORIN**

**Bellot, Boitron, Chartronges, Choisy en Brie, Doue, Hondevilliers, Jouy sur Morin, La Chapelle-Moutils, La Ferté-Gaucher, La Trétoire, Lescherolles, Leudon-en-Brie, Meilleray, Montdauphin, Montenils, Montolivet, Orly sur Morin, Rebais, Sablonnières, St Barthélémy, St. Cyr sur Morin, St. Denis les Rebais, St. Germain sous Doue, St. Léger, St Martin Vieux Maisons, Saint Martin des Champs, St. Ouen sur Morin, St Remy de la Vanne, St Siméon, Verdelot et Villeneuve sur Bellot
(Siège : 1 Rue Robert Legraverend, 77320 La Ferté Gaucher)**

Nombre de Membres

en exercice 50

Quorum : 26

présents 41

pouvoirs 05

votants 46

Délibération
n°139-2023

**PROMOTION INTERNE
CREATION DE SIX
POSTES – GRADE
AGENT DE MAITRISE**

L'an deux mil vingt-trois --

le : 21 septembre à dix-huit heures,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de SAINT MARS VIEUX MAISONS, sous la présidence de Mr Jean-François DELESALLE.

Date de convocation : 15 septembre 2023

Présents :

BELLOT :

BOITRON :

CHARTRONGES : André TRAWINSKI

CHOISY EN BRIE : Daniel TALFUMIER, Nadeige ROBLIN

DOUE : Jean-François DELESALLE, Claude RAIMBOURG

HONDEVILLIERS : Camille DIQUAS

JOUY SUR MORIN : Michael ROUSSEAU, Michel BERTHAUT, Luc NEIRYNCK

LA CHAPELLE-MOUTILS : Thierry BONTOUR

LA FERTE GAUCHER : Michel JOZON, Dominique FRICHET, Béatrice RIOLET, Michel MULLER, Patrick

PIOT, Catherine ROBERT, Dominique BONNIVARD

LA TRÉTOIRE :

LEUDON-EN-BRIE : Guillaume MARY*

LESCHEROLLES : Patrick ROBERT

MEILLERAY : Jean-Pierre BERTIN

MONTDAUPHIN : Philippe DE VESTELE

MONTENILS :

MONTOLIVET : Lionel MOINIER

ORLY SUR MORIN : Sylvette DHOOSCHE*

REBAIS : Benoit CARRÉ, Alain LEMAIRE, Suzanne CHARLON, Bleuette DECARSIN

SABLONNIERES : Dominique LEFEBVRE

SAINT BARTHELEMY : Michel ROCH

SAINT CYR SUR MORIN : Edith THEODOSE, Francis DELARUE, Marguerite LAFOND

SAINT DENIS LES REBAIS : Raymond LECORRE

SAINT GERMAIN SOUS DOUE :

SAINT LEGER : Michel ARNOULT*

SAINT MARS VIEUX MAISONS : Patrick PETTINGER

SAINT MARTIN DES CHAMPS : Philippe SALAÛN

SAINT OUEN SUR MORIN : Nathalie VIBERT

SAINT REMY DE LA VANNE : Pierre COUDRON

SAINT SIMÉON : Évelyne BARON*

VERDELOT : André PARRUITTE

VILLENEUVE SUR BELLOT : Colette GRIFFAUT

*suppléants

Absents excusés : BELLOT : Frédéric MOREL, BOITRON : Laurent CALLOT, LA FERTE GAUCHER : Patience BAMBELA, MONTENILS : Paul LEFEBVRE.

Pouvoirs : Valérie ENFRUIT donne pouvoir à Michael ROUSSEAU, Jonathan DELISLE donne pouvoir à Michel JOZON, José DERVIN donne pouvoir à Jean-François DELESALLE, Yvan SEVESTRE donne pouvoir à Benoit CARRÉ, Jean-Claude LAPLAIGE donne pouvoir à Colette GRIFFAUT.

Secrétaire de séance : Raymond LECORRE

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le tableau des effectifs,

VU l'arrêté 2023-77 du centre de gestion de Seine et Marne fixant la liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

CONSIDERANT qu'au vu de la liste d'aptitude, il est nécessaire de créer six postes à temps complet au grade d'agent de maîtrise,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création de six postes à temps complet au grade d'agent de maîtrise, catégorie C, à compter du 1^{er} octobre et correspondant aux emplois suivants :
 - 1 Responsable du parc informatique
 - 1 Chef du service assainissement
 - 3 Agents des interventions techniques polyvalents en milieu rural
 - 1 Chargé de contrôle assainissement collectif et non collectif

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.


Le Président
Jean-François DELESALLE

COMMUNAUTÉ DE COBILLOUS
DES 2 MORIN